



3 Grand'Rue
86320 PERSAC

Téléphone 05 49 48 47 15
Fax 05 49 48 44 93
Mail persac@cg86.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 12 novembre 2015 à 20 h 00, à la Mairie

▷ Date de convocation du conseil municipal : **4 novembre 2015**

Étaient présents :

Serge **BEGOIN**, Maïlys **CHABRUN**, Jean-Luc **COIFFARD**, Guy **DEGREEF**, Gontrand **DELASSUS**, Frédéric **FAUCHARD**, Anne **LAURENT**, Patricia **RAVAILLAULT**, Christophe **REGEON**, Régis **SIROT**, Gilles **THOMAS**.

Étaient excusés :

Isabelle **KESTEMAN** a donné pouvoir à Régis **SIROT**
Hélène **DEGREFF** a donné pouvoir à Guy **DEGREEF**
Gaëtan **HOCHART** a donné pouvoir à Gilles **THOMAS**

Absent :

Timothy **KING**

.....

▷ Ordre du jour :

Administration :

- Aménagement foncier (L.G.V.)
- Approbation des statuts Agence Technique Départementale
- Convention mise à disposition assistant de prévention
- Redevances Télécoms 2015
- Bon vacances CPA de Lathus
- Association les Passeurs de Mémoire
- Convention MJC 21 Activités périscolaires

Questions diverses

- Programme d'Intérêt Général (PIG)
- Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)
- Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle (CLEAC)
- Contrat Local de Santé (CLS)

Début de la séance 20 h 00.

Est nommé secrétaire de séance : **Gontrand DELASSUS**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Aménagement foncier (L.G.V.)

La Chambre d'Agriculture a déjà désigné 4 membres au titre des commissions d'Aménagement Foncier pour le projet de LGV Poitiers-Limoges parmi les exploitants agricoles de la commune.

Titulaires : Hervé DE MONVALLIER, Fabrice CHABRUN et François LAURENTIE

Suppléant : Michel AUGAS

Un avis d'appel à candidature à l'issue d'un affichage légal (presse et mairie) pour la constitution d'une commission intercommunale d'aménagement foncier a été lancé.

Les propriétaires fonciers, exploitants ou non, de la commune désireux de siéger à cette commission, en qualité de membres propriétaires de biens fonciers non bâtis, ont été invités à se faire connaître par lettre recommandée adressée à Monsieur le Maire.

Les candidatures ont été reçues jusqu'au **Jeudi 12 novembre 2015 à 20h00** et le conseil municipal devant élire **2 titulaires et 1 suppléant.**

Le maire rappelle qu'en l'absence de candidats à élire pour le collège des propriétaires, il faut qu'en séance des conseillers municipaux se présentent en nombre nécessaire et suffisant. Ensuite, le Conseil Municipal élira les personnes parmi ces candidats.

Le maire est membre de droit de cette commission et il pourra s'il le veut désigner un conseiller pour le remplacer avant une séance de Commission.

En l'absence de candidature parmi les propriétaires fonciers, le conseil municipal à l'unanimité, élit pour siéger au titre des commissions d'Aménagement Foncier pour le projet de LGV Poitiers-Limoges, les conseillers volontaires :

Titulaires

- Frédéric FAUCHARD
- Jean-Luc COIFFARD

Suppléant

- Guy DE GREEF

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité. Délibération

Approbation des statuts Agence Technique Départementale

Le Maire présente au Conseil Municipal la délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Agence Technique Départementale du 9 mars 2015 et la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du 4 juin 2015 portant sur l'adoption des nouveaux statuts de l'ATD 86.

Conformément à l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient aux Conseils Municipaux des Communes membres de l'ATD86 de se prononcer sur l'approbation de la modification statutaire proposée.

Au terme de cette procédure d'approbation, la modification des statuts sera prononcée par arrêté du Préfet.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal est invité à se prononcer par délibération sur la modification des statuts de l'ATD 86.

Les modifications apportées sont :

- La suppression de la durée minimum d'adhésion qui était auparavant de 3 ans.
- La suppression du collège des conseillers généraux, il subsiste désormais 1 seul collège.

L'ATD 86 a développé son objet et intervient pour le compte du Département, des communes, des groupements de communes dans les domaines suivants :

- diagnostics et projets de territoires, stratégies de développement, programmations pluriannuelles,
- urbanisme,
- paysage et aménagement,
- architecture et équipements publics,

Ses missions se définissent selon trois niveaux d'intervention correspondant à des types d'ingénierie complémentaires :

- 1er niveau : avant le projet : une ingénierie stratégique et de conseil,
- 2^{ème} niveau : la préparation du projet - une ingénierie de projet et organisationnelle,
- 3^{ème} niveau : la mise en œuvre du projet - une ingénierie d'action.

L'Agence a ainsi vocation à réaliser toutes études, recherches, démarches et réalisations permettant d'atteindre ces objectifs précédemment décrits, et à assurer l'information des élus par l'organisation de réunions, la diffusion de brochures, bulletins, notes et tous supports adaptés.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité. Délibération

Convention pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels

Le Maire informe le Conseil que le conseiller de prévention, recruté par la Communauté de Communes du Lussacois, a pour mission de réaliser le document unique d'évaluation des risques professionnels de chaque commune, en collaboration avec l'assistant de prévention communal.

Cette prestation doit être matérialisée par la signature d'une convention qui cadre la mission du conseiller de prévention et les modalités de remboursement de la subvention obtenue par le Fonds National de Prévention à la CCL.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité. Délibération

Redevances Télécoms 2015

Le maire donne lecture des tarifs 2015 relatif aux redevances et droits de passage dûs par les opérateurs de communications électronique pour l'occupation du domaine public.

- Artère aérienne ⇒ **53,66 € / km** (30,130 km)
- Artère en sous-sol ⇒ **40,25 € / km** (17,089 km)
- Emprise au sol ⇒ **26,83 € / m²** (1 m²)

Il convient d'appliquer les tarifs sus-cités en 2015.

Une redevance de **2.331,44 €** sera demandée à France Télécom.

Le conseil municipal rappelle à cette occasion l'attente forte du « passage à haut débit » pour les Persacois.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité. Délibération

Bon vacances CPA de Lathus

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2011, une convention de partenariat avait été signée avec le Centre de Plein air de Lathus et la C.C.L. pour faciliter l'accès des enfants du territoire aux camps organisés pendant les vacances d'été.

Le partenariat se faisait sous forme de bons-vacances délivrés par les communes, chaque enfant pouvant disposer d'un bon-vacances pour participer à un camp au Centre de Plein Air de Lathus, d'une durée maximum d'une semaine.

Le bon-vacances pour 2015 était d'une valeur de 60€, financé à hauteur de 50% par la CCL et de 50% par la commune de résidence de l'enfant. Lors du dernier conseil communautaire en date du 15 octobre 2015, il a été décidé d'augmenter la valeur des bons à hauteur de **80€**.

Le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire cette opération pour l'année 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur la participation à hauteur de 40€ pour chaque bon-vacances 2016. Délibération

Association les Passeurs de Mémoire

Le Maire a été sollicité par l'Association les Passeurs de Mémoire pour apporter une aide financière sur la participation à l'équipement et à son fonctionnement. Cette dernière relate des faits des guerres « 1914-1918 » et « 1939-1945 ».

Cette association prépare en partenariat avec le musée de Tercé une exposition sur l'été 1944 dans le canton de Lussac.

Le vernissage est prévu pour le 7 mai 2016 et sera suivi de la sortie d'un livre sur les maquis du Lussacois.

Comme les précédentes, cette exposition sera ensuite mise gratuitement à disposition des communes du canton.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour une subvention exceptionnelle à l'Association Passeurs de Mémoire à hauteur de 50€. Délibération

Convention MJC 21 Activités périscolaires

Suite à la réforme et la mise en application des nouveaux rythmes scolaires, la commune doit organiser des activités éducatives périscolaires dans les écoles publiques. A ce titre, elle a toute latitude pour faire appel à des intervenants extérieurs compétents. C'est pourquoi, la commune a sollicité la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC21) pour animer des ateliers entrant dans ses champs de compétences, à savoir l'animation socioculturelle et sportive.

Le coût moyen par intervenants s'élève à 35 € l'heure pour un budget total de 3 808€ pour la première période couvrant les 4 premiers mois. Les activités sont décidées et mises en place par les communes de Persac et de Gouëx ainsi que par le SIVOS.

Il est indispensable de formaliser cette mise à disposition par l'établissement d'une convention.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité. Délibération

Patricia RAVAILLAUT se questionne sur le créneau horaire des activités périscolaires qui ne semble pas en adéquation avec le rythme scolaire de l'ensemble des enfants concernés. Régis SIROT répond que ces activités ont été organisées en collaboration avec Isabelle KESTEMAN, la MJC 21, l'équipe enseignante et les parents d'élèves. Les parents et les enfants sont globalement satisfaits de ces activités ainsi que de leur organisation.

Patricia RAVAILLAUT demande qu'un bilan des activités soit organisé au sein du conseil. A ce jour, il existe un comité de pilotage qui se réunit régulièrement afin de réaliser un bilan de ces activités périscolaires. Il est composé d'élus, d'enseignants et de parents d'élèves. Une réunion est prévue le mardi 17 novembre à 18h30 à la mairie.

Il a été acté par le conseil municipal que le bilan moral et financier de la première année sera présenté lors d'un prochain conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Programme d'Intérêt Général (PIG)

Le PIG, à l'initiative du Pays Montmorillonnais, est destiné à aider financièrement les ménages à faibles revenus dans les travaux d'amélioration de l'habitat (lutte contre le logement indigne, adaptation de l'habitat à la dépendance, amélioration d'économie d'énergie). Les propriétaires occupants ou bailleurs pouvaient entrer dans ce programme.

Si ce programme contribue à améliorer l'habitat, il contribue également à renforcer la vie économique du territoire en permettant aux artisans locaux de réaliser ces travaux (pour 2015, cela représente un montant de 1.590000 € pour 92 logements : 22 en lussacois dont 6 à Persac).

Le PIG 2013-2014 a été prolongé d'une année jusqu'au 31 janvier 2016, sans reconduction, car en 2014 les dossiers étaient très nombreux sur le territoire et plusieurs d'entre eux n'ont pu être aidés bien qu'éligibles.

Constatant que les besoins dans ce domaine sont toujours importants, la commission « habitat » des 2 communautés de communes conduit une réflexion pour trouver une solution prolongeant la mobilisation pour l'amélioration de l'habitat.

Pour aider les propriétaires, des permanences de l'ANAH se tiennent à Lussac-les Châteaux le 1er vendredi de chaque mois de 10h à 12h à l'espace Jean REAU.

Une réunion d'information sur les logements insalubres est prévue le vendredi 4 décembre à 9h30 à la maison des services à Montmorillon. Régis SIROT y participera accompagné d'une secrétaire.

Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Le renouvellement du CEJ pour la période de 2015 à 2018 a été signé le 28 octobre 2015. Les partenaires signataires sont la CAF, la MSA, la CCL et la commune de Valdivienne.

Ce contrat permet la mise en œuvre des structures inter - communautaires de l'enfance et de la jeunesse telles que les crèches « Le manège enchanté » à Lussac Les Châteaux, « Tournicoti » à Civaux, le Relai Assistantes Maternelles (RAM), le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les activités organisées le mercredi après-midi et durant les vacances scolaires.

Ce CEJ permet aux enfants de notre commune de bénéficier pleinement de ces structures.

Le nouveau service, l'accueil de loisirs du mercredi après-midi, mis à la disposition des familles connaît une bonne fréquentation. Une analyse sera réalisée en fin d'année scolaire.

Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle : CLEAC

La DRAC a sollicité la CCL pour l'élaboration d'un CLEAC en partenariat avec la MJC 21. Ce contrat triennal permettrait de récolter des financements pour développer l'offre des actions d'éducation artistique et culturelle à destination du jeune public sur des temps scolaires ou périscolaires ou de loisirs ou familial tout en s'ouvrant aux autres publics.

Les actions du programme se déclinent en 3 thèmes :

- la pratique artistique encadrée par un professionnel
- la rencontre des œuvres et des artistes
- l'éducation culturelle

L'inspection de l'éducation nationale sera cosignataire du contrat.

La MJC 21 rencontre actuellement les enseignants pour recenser leurs projets pédagogiques et évaluer comment ils peuvent s'insérer dans le contrat.

Contrat Local de Santé (CLS)

Le CLS, contrat triennal 2013-2016 vise à consolider le partenariat local sur les questions de santé et à soutenir les dynamiques locales dans le pays montmorillonnais. Ses objectifs sont :

- améliorer l'état de santé de la population
- améliorer l'organisation de l'offre de santé et médico-sociale
- permettre la coordination des acteurs locaux qui agissent pour la santé
- rendre attractif le territoire pour favoriser l'installation de professionnels de santé

Après avoir réalisé un diagnostic approfondi en 2013, le CLS a défini un programme d'actions décliné en 4 axes :

- Accès aux soins
- Préservation et accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées
- Attractivité du territoire
- Prévention et promotion de la santé

Plusieurs actions ont été conduites ces 2 dernières années. Les comptes rendus sont consultables sur les sites internet des 2 communautés de communes ainsi qu'en mairie.

GAEL (Groupement des Acteurs Economiques du Lussacois) – Office de Tourisme du Lussacois

Chaque année le GAEL et l'Office de Tourisme éditent chacun un guide pratique du Lussacois. Ces deux organismes ont décidé de s'associer au niveau de la communication et d'imprimer un guide en commun.

Harmonisation de la signalisation

La Commune a reçu deux demandes de pose de panneaux de signalisation afin d'indiquer des activités locales (location de gîte et vente de lait d'ânesse).

Le maire rappelle que depuis le 13 juillet 2015 les pré-enseignes hors agglomération sont interdites sauf dérogation. Sont uniquement autorisées les activités en relation avec la fabrication ou la vente de produits du terroir par des entreprises locales.

Dans ces cas, la commune a la possibilité d'utiliser soit des panneaux de signalisation de direction, soit des panneaux de SIL (Signalisation d'Information Locale). Cependant, l'opération générale « SIL » est très lourde à réaliser, voire trop onéreuse.

Le Maire propose d'installer des panneaux de direction et d'en profiter pour harmoniser la signalétique dans la commune.

Gilles THOMAS propose de prospecter auprès des autres communes.

Gontrand DELASSUS se propose pour superviser cette opération et constituer un groupe de travail.

Vestiaires du stade

L'étude de faisabilité confiée à l'Agence Technique Départementale (ATD) a été réalisée et sera proposée au prochain conseil. Une personne de l'ATD viendra présenter ce projet avant la nouvelle étape menant à la construction. Le président de l'Association Sportive Persacoise sera aussi convié.

Le maire informe qu'en attendant, les vestiaires actuels ont été rénovés (nouvelles huisseries, plomberie, sols, ...).

Chemin de l'épine

L'ouverture du chemin de l'épine va être lancée prochainement et les riverains seront prévenus avant le début des travaux. Il convient de reprendre contact auprès des entreprises d'élague ayant fourni des devis.

Restauration du Clocher de l'Eglise

Nous avons reçu le nouveau devis des tuiles recommandées par l'architecte des bâtiments de France. Ces tuiles sont fabriquées à Sanxay (86). Le devis sera présenté au prochain conseil.

Chemin de Fomperron

La qualité de la réfection de ce chemin est critiquée. L'entreprise doit être recontactée pour établir un constat.

TOUR DE TABLE

Régis SIROT et Serge BEGOIN ont rencontré Monsieur MESRINE. Ce dernier se plaint qu'un engin agricole de type gyrobroyeur a reculé dans une de ses clôtures et a arraché des arbustes.

Gontrand DELASSUS signale qu'il y a de nombreux nids de poule rue des communaux au « Grand Port ».

Guy DE GREEF et Serge BEGOIN soulèvent le problème du pont de la « Grenaudière ». Ce dernier n'est pas stable et une cycliste est tombée en le franchissant.

Régis SIROT averti qu'il faut prêter attention à la Police de l'Eau, considérant que la structure de cet ouvrage s'apparente à un gué.

Jean-Luc COIFFARD souligne que si des travaux sont réalisés, il faudra penser à élargir le passage.

Anne LAURENT propose d'installer des bancs dans le bourg ainsi que dans le cimetière, et des jardinières devant l'école. Elle informe que les membres de la commission « Fleurissement » et les enfants de l'école ont planté des arbres à l'étang communal et à la Z.A. La Persacoise.

Par ailleurs, Anne LAURENT a constaté que des fissures sont apparues dans le mur du cimetière au niveau du dos d'âne route de L'Isle Jourdain.

Régis SIROT annonce qu'il reste de moins en moins de concessions disponibles au cimetière. Il suggère d'acheter les parcelles mitoyennes du cimetière appartenant aux Consorts DUVERGER et de s'adresser à Monsieur Philippe DUVERGER agissant en qualité de porte-fort de cette indivision.

Il a participé à une réunion animée par Madame la Préfète sur l'aménagement de la RN 147. Les travaux commenceraient au mieux en 2021 pour une déviation avec 2 X 1 voie, un rond-point au niveau de « Mauvillant » sur RD 11 desservant notamment Persac.

Fin de la Séance 22 h 30